



La Lettre

de Michèle Bonthoux

VOTRE MAIRE

Cap sur 2023 pour construire la ville de demain, ensemble

Madame, Monsieur,

Une nouvelle année commence et avec elle son lot d'incertitudes mais aussi d'espoirs. **Ce début d'année est l'occasion de vous adresser mes meilleurs vœux de santé, de joie et de réussite à chacune et chacun d'entre vous.**

Après une année 2022 qui aura été marquée par la crise sanitaire, la guerre en Ukraine, une canicule et une sécheresse liées au réchauffement climatique, une forte inflation impactant notre quotidien... nous devons plus que jamais agir pour le bien commun.

L'équipe municipale travaille ainsi quotidiennement pour faire vivre concrètement la solidarité, préparer au mieux l'avenir des générations futures par l'éducation, le sport et la culture, protéger nos aînés, préserver l'environnement et promouvoir un habitat durable, améliorer le cadre de vie...

Respecter les engagements pour lesquels nous avons été élu-e-s est toutefois un exercice difficile. Dans un contexte où les collectivités subissent depuis des mois une hausse généralisée des prix des matériaux et de l'énergie, la municipalité a dû actualiser certains tarifs municipaux mais l'incertitude demeure et de nouvelles dispositions et choix pourraient être nécessaires.

Grâce au travail collectif des élu-e-s et services municipaux, **je me félicite néanmoins que nous puissions pour cette année encore poursuivre la mise en œuvre du programme municipal**, sans augmenter les impôts locaux, avec des projets utiles à toutes et tous.

En 2023, « faire la ville de demain ensemble » sera plus que jamais d'actualité. Avec la poursuite de la concertation publique autour du projet de rénovation du cœur de ville qui va s'accélérer et la révision du Plan Local d'Urbanisme. **Mais aussi avec la réalisation des projets que de nombreux habitant-e-s ont proposés dans le cadre du budget participatif.** Trois projets ont été retenus par les Mainvillois qui se sont massivement exprimés sur les projets de qualité et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Enfin, la Ville attache une importance au bien « Vivre ensemble » et la nouvelle saison culturelle nous permettra de nous retrouver pour des moments d'évasion et d'émotions, grâce aux musiques, chants et contes du monde.

Dans l'attente du plaisir d'échanger, je vous remercie de votre confiance et vous renouvelle mes meilleurs vœux pour 2023.

Michèle BONTHOUX, votre Maire
Conseillère régionale.

Bien sincèrement,






Malgré un contexte difficile, un budget 2023 ambitieux !

Afin de pouvoir engager au plus tôt les projets 2023, la Ville a décidé de voter son budget fin 2022. Focus sur les grands équilibres avant un dossier détaillé dans le prochain journal municipal.

Le conseil municipal a voté, le 13 décembre dernier, le budget 2023. D'un montant total de près de 21 millions d'euros, il comprend une section de fonctionnement qui s'élève à 14,432 millions d'euros et une section d'investissement à 6,541 millions d'euros. Malgré une inflation qui a durement frappé les finances des collectivités, la Ville réussit à dégager un excédent financier lui permettant d'investir sans augmenter les impôts, et ce grâce à une réduction des dépenses de fonctionnement.

Un budget, deux types de dépenses

Les dépenses de fonctionnement

Estimées à 14 millions d'euros en 2023, elles représentent les dépenses courantes de la collectivité (masse salariale, entretien des écoles, subventions aux associations, fournitures, dépenses diverses relevant de la compétence communale). Ces dépenses sont en baisse pour 2023. L'autofinancement dégagé pour financer les investissements s'élève cette année à 1,4 millions d'euros.

Les dépenses d'investissement

Prévues à hauteur de 6,541 millions d'euros, elles sont destinées aux dépenses d'équipement de la collectivité, aux dépenses de travaux neufs, aux acquisitions mobilières et immobilières.

Les principaux travaux d'investissement ci-dessous.



2.000.000 € pour le cadre de vie : voiries, accessibilité personnes à mobilité réduite, pistes cyclables, espaces verts



1.273.380 € pour l'extension du pôle petite enfance



300.000 € pour les travaux d'aménagement du Bois du Château



300.000 € pour la 1ère phase de la végétalisation de la cour d'école Pierre de Coubertin



106.000 € pour la phase étude pour le groupe scolaire



263.000 € pour l'installation d'une nouvelle chaufferie au CSE



300.000 € pour la rénovation des équipements sportifs



219.000 € pour l'aménagement des sanitaires de l'école Pierre de Coubertin



196.560 € pour l'acquisition de terrains bâtis et non bâtis



160.000 € pour la vidéoprotection



100.000 € pour divers travaux sur les bâtiments communaux



55.000 € pour le budget participatif



Mainvilliers

Nouvelle identité visuelle de la Ville

Lors de la cérémonie des vœux, **la Ville a dévoilé son nouveau logo**. Ce changement visuel se veut dynamique et moderne, tout en conservant certaines spécificités de l'ancien logo. Pour l'inscrire dans le temps, la Ville a opté pour un graphisme sobre, lisible et élégant, lui permettant d'être facilement identifiable.

Magazines, affiches, banderoles, flyers, guides... L'ensemble des supports va être revu pour proposer une communication contemporaine et homogène, l'objectif poursuivi étant la clarté de l'information pour le lecteur et l'identification immédiate de la Ville de Mainvilliers.

Dans la continuité de ces objectifs, **le site internet ville-mainvilliers.fr fait peau neuve, sa nouvelle version sera accessible dès début février**. Lisibilité et visibilité sont les maîtres mots de cette nouvelle identité permettant un accès direct à l'information. Plus qu'une vitrine, le site internet de la Ville devient un vrai outil de citoyenneté en un clic !

La bibliothèque Jean de La Fontaine a également mis en ligne son nouveau site internet bibliotheque.ville-mainvilliers.fr, répondant à la nouvelle charte graphique de la Ville, facilitant ainsi la navigation.

A la découverte des métiers de Mainvilliers !

Après l'exposition « Je peins ma ville » qui a connu un vif succès, un nouveau projet mené en partenariat avec les écoles attend les enfants des cours moyens : « Les métiers à Mainvilliers » ! L'idée est de découvrir les métiers exercés aujourd'hui sur la ville tout en valorisant l'histoire de la commune et faire du lien entre les générations, ainsi que redonner du sens à un vocable en voie de disparition, la vocation.

Cette manifestation se déroule toute l'année dans les trois groupes scolaires et concerne tous les enfants en fonction de leur âge et de leurs compétences.

Les enseignants choisiront les stratégies pédagogiques pour aborder cette thématique « des métiers à Mainvilliers » en organisant des visites chez les artisans, les commerçants, les professionnels des services communaux, la police municipale... ou en les invitant dans leur classe. Ces rencontres se concrétiseront par des productions graphiques, des textes, des photographies, des maquettes... Les

plus grands sont en capacité de remonter le temps pour apprécier les métiers exercés à Mainvilliers au siècle dernier et même avant.

Leurs travaux seront exposés dans un lieu qui sera communiqué prochainement.



Plan Grand Froid : Inscrivez-vous auprès du CCAS !

Lorsque les températures chutent et que la France connaît un épisode de grand froid, la Préfecture peut déclencher le Plan Grand Froid pour protéger les plus vulnérables. Les communes sont alors chargées de mettre en place différentes mesures afin de protéger les personnes vulnérables, comme la mise à disposition de locaux pour un hébergement d'urgence.



Vous pouvez, d'ores et déjà, vous inscrire sur le registre des personnes vulnérables ou signaler une personne vulnérable, en téléphonant au CCAS au 02 37 18 32 26. La Ville anticipe ainsi une éventuelle vague de températures extrêmement basses.

Rénovation du cœur de ville : participez au devenir environnemental du quartier !

Dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain qui vise à transformer en profondeur le cœur de ville, des temps de concertation avec les habitants sont organisés depuis mars 2021 par la Ville. En 2022, des cafés du projet concernant la création d'un parc linéaire le long de l'avenue de la Résistance ont permis aux Mainvillois d'exprimer notamment l'importance de maintenir des espaces verts et arborés en centre-ville. **Ainsi, une stratégie de type « micro-forestière » a émergé. C'est une opportunité de venir enrichir le patrimoine végétal du quartier, et de participer de manière active à l'adaptation des espaces urbains à l'évolution des conditions climatiques locales.**

Pour affiner ce projet, un second temps de concertation est organisé du lundi 23 janvier au vendredi 10 février. Les habitants pourront s'exprimer et proposer des idées sur la plateforme participative jeparticipe.ville-mainvilliers.fr ainsi qu'à la Maison des Projets.

Information à la Maison des Projets :

- Les mardis après-midi et les jeudis matin
- Par téléphone 02 37 18 56 74
- Par mail mairie@ville-mainvilliers.fr

Recensement de la population

Le recensement de la population se déroule **du 19 janvier au 25 février**. Des chiffres aujourd'hui pour construire demain.

Chaque année, un échantillon de 8 % de la population est recensé. Les personnes concernées ont reçu, début janvier, un courrier du Maire. Tout le monde n'étant pas interrogé la même année, il se peut que vous soyez recensé cette année et que des proches ou des voisins ne le soient pas. Les données seront collectées **au plus tard le 25 février** et seront ensuite traitées par l'Insee.

Merci de réserver le meilleur accueil aux agents recenseurs, Myriam et Dominique EDMOND, identifiables par leur carte officielle et de répondre méticuleusement aux questionnaires soit par internet, soit en remplissant les formulaires papier. Votre participation est essentielle et obligatoire. Toutes vos réponses sont absolument confidentielles. Elles ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.



Le Conseil départemental s'engage aux côtés de la Ville

Michèle BONTHOUX, Maire et Conseillère régionale, a rencontré le 5 janvier dernier Christophe LE DORVEN, Président du Conseil départemental d'Eure-et-Loir pour évoquer plusieurs dossiers, et notamment la question des voiries départementales. Le Conseil départemental s'est engagé, suite aux sollicitations de la Ville, à procéder à des aménagements de sécurité routière sur la route départementale desservant le quartier de Boisville et à mener des études sur l'avenue Gambetta.



IMPRIM'VERT® © 2020 - 6219

Démarche de diminution de l'impact environnemental

Impression : TOPP Graphic 5, ZA Croix Saint Mathieu 28320 Gallardon - Tél : 02 37 31 08 00 - Ne pas jeter sur la voie publique - Crédit photo : Freepik / 4045, Flaticon.com, service communication